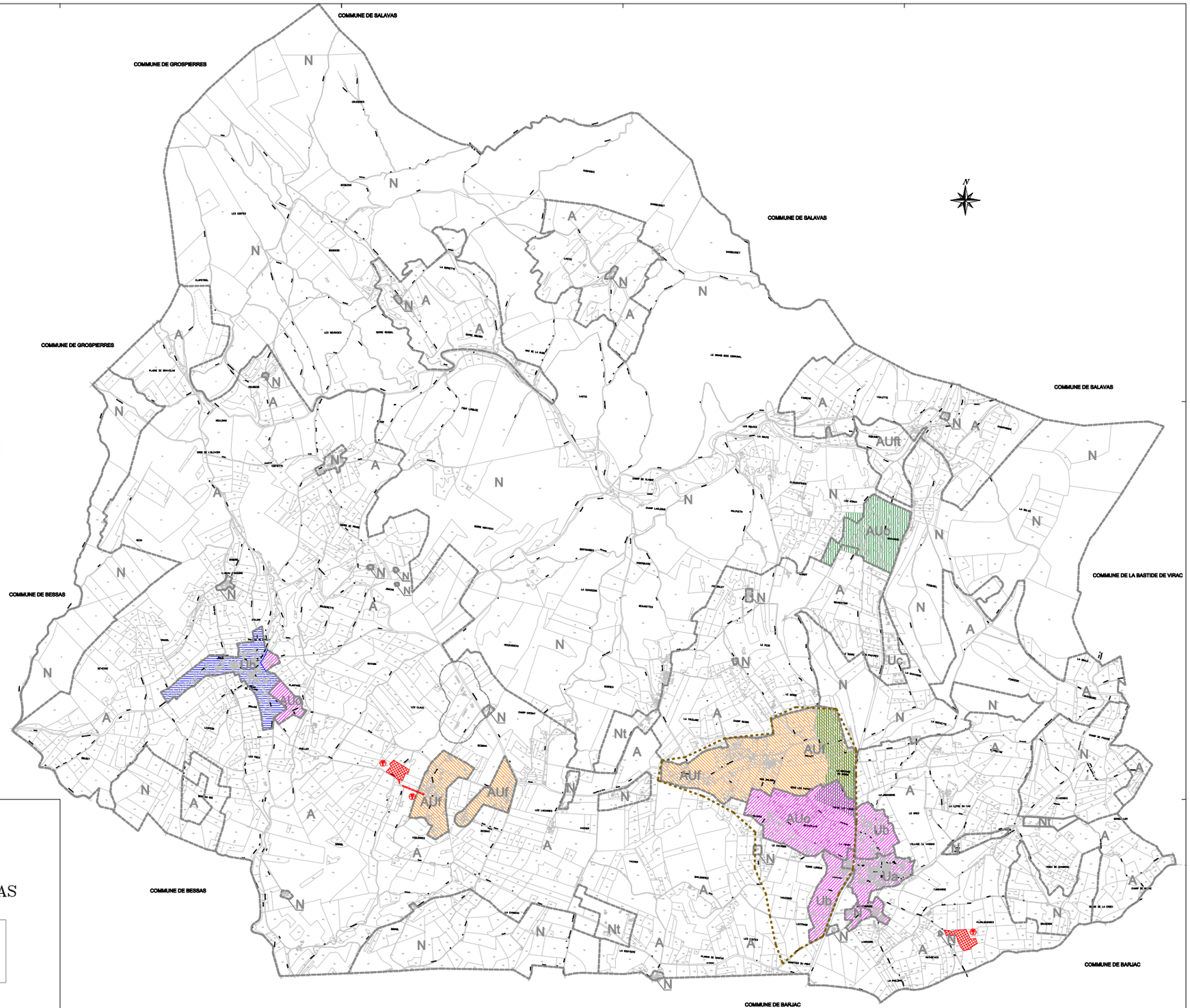

Légende

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT:

ASSAINISSEMENT COLLECTIF:

- Zone en assainissement collectif existant
- Zone en assainissement collectif projeté à moyen terme
- Zone en assainissement collectif projeté à long terme

ASSAINISSEMENT AUTONOME:

- Zone où l'assainissement autonome a été étudié et est possible
- Zone où l'assainissement autonome n'a pas été étudié ou est impossible
- Zone où des mesures doivent être prises pour assurer la maîtrise de l'écoulement et du ruissellement

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (août 2004) :

- Us : Zone à caractère dense
- Ub : Zone à caractère peu dense
- Uc : Zone d'extension urbaine à caractère aéré
- AUc : Zone non équipée urbanisable sous conditions,ouverte
- AUf : Zone non équipée urbanisable sous conditions, fermée
- A : Zone de richesse des sols, à préserver
- N : Zone naturelle à préserver
- Nt : Zone naturelle ou le développement touristique est autorisé

Liste des Emplacements réservés

1. Planicubenes - Création d'une station d'épuration parcelles 539 - 540 - 542 - 5435. 10 000m²
2. Violonnès - Création d'une station d'épuration parcelles 14 et 15 et partie des parcelles 7 et 398. 7900m²
3. Violonnès - Accès à la station d'épuration partie de la parcelle 24. 760m²

Commune de VAGNAS

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT (Dossier d'Enquête Publique)

CARTE DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

INDICE	DATE	MODIFICATIONS

DATE	DESSINE PAR	ECHELLE	AFFAIRE N°
Octobre 2004	N.V.	1/7500	04.016

Agence Ardèche :
2, rue Hoche
07200 AUBENAS
Tél: 04-75-89-97-50
Fax: 04-75-89-97-59